

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:
04/12/2018
Date d'affichage:
05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 084.2018
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 1
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

084.2018 : Destination TEPOS : action de développement de projets d'énergies renouvelables citoyens - engagement d'une démarche de création d'une centrale villageoise.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°092.2016 en date du 05.07.2017 : « Territoires à énergie positive »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°083.2018 en date du 13.11.2017 : « Engagement et conduite d'une démarche « destination TEPOS »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°023.2018 en date du 09.04.2018 : « Démarche TEPOS et service de conseil en climat, air, énergie : prolongement du service et création du poste correspondant »,

Considérant la labellisation TEPCV du territoire Sauer-Pechelbronn et l'engagement de la démarche « destination TEPOS »,

Considérant le plan climat air énergie territoire porté par le pays d'Alsace du nord, et le partenariat conclu par ce dernier avec l'association Alter Alsace Energies,

Considérant la volonté de citoyens du territoire de se structurer en vue de constituer un groupe projet citoyen de centrale villageoise,

Considérant le projet de convention d'accompagnement entre la communauté de communes et Alter Alsace Energies en vue de favoriser l'émergence et la structuration d'un projet de centrale villageoise,

Considérant le conseil communautaire extraordinaire élargi aux élus-référents TEPOS communaux réuni le 12.11.2018 à la Maison Des Services et des Associations (MDSA) à Durrenbach,

Considérant les réunions publiques d'information organisées par la communauté de communes sur les projets d'énergies renouvelables portés par des groupes de citoyens, dans l'optique qu'une initiative de ce type puisse naître sur le territoire

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre, 1 abstention, décide :

- **De décider de conduire une action citoyenne dans le cadre de la démarche « destination TEPOS »,**
- **De prendre acte de la volonté de la communauté de communes de voir s'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire via une prise en main d'un projet d'ampleur par les citoyens,**
- **De mettre à disposition d'un groupe de citoyens volontaires à constituer les moyens intercommunaux afin de faciliter au mieux la naissance du projet, dont un accompagnement juridique et technique,**
- **De confier à l'association Alter Alsace Energie une mission d'accompagnement de la communauté de communes pour le développement d'un projet d'énergie renouvelable citoyen,**
- **De valider la convention d'accompagnement correspondante définissant les droits et obligations des parties, le plan de financement fixant le coût restant à charge de la communauté de communes à 3 601 € pour les 4 phases, via cofinancement direct d'Alter Alsace Energie par l'ADEME et la Région,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018